

Présentation

Volume 10, numéro 2, novembre 1985

Santé mentale et travail

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/030286ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/030286ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1985). Présentation. *Santé mentale au Québec*, 10(2), 3-3.

<https://doi.org/10.7202/030286ar>

Présentation

La conception du numéro *Santé mentale et travail* remonte à juin 1983, année où nous avons publié l'article *Travail et santé mentale. Une problématique à bâtir* d'Alain Vinet. Certes, nous avons déjà publié d'autres articles¹ sur le sujet mais c'est Alain Vinet qui nous en a souligné l'ampleur et l'importance, tout en nous initiant à des hypothèses de réflexion. Résumons donc les principaux énoncés de cet auteur qui ont servi de balises à la construction de ce numéro.

Vinet décrit en premier la toile de fonds sur laquelle s'élaborera une telle problématique, c'est-à-dire les enjeux politiques en cause. «Les intérêts en jeu sont considérables: la vie et la santé des travailleurs d'une part, mais aussi les coûts et la détermination des responsabilités dans un système d'indemnisation et plus fondamentalement les droits traditionnels de gérance des entrepreneurs d'autre part» (p. 21). L'auteur souligne que ces luttes sont d'autant plus virulentes que les connaissances en ce domaine sont minces et donnent lieu à toutes sortes d'interprétation qui servent les intérêts des uns et des autres à leur gré.

Aussi, pour se sortir le plus possible de ces conflits et de l'arbitraire, et donner une cohérence objective aux données déjà accumulées ou à venir, il évoque «la nécessité d'une problématique de départ, d'un encadrement théorique minimal facilitant la formulation d'hypothèses» (p. 22) qu'il espère trouver en abordant «le travail comme un phénomène social global et déduire de cet examen des hypothèses sur ses effets individuels» (p. 25).

Son raisonnement est le suivant. Depuis la Révolution tranquille, il y a au Québec une «montée de nouvelles valeurs axées sur la réalisation et l'épanouissement de l'individu (qui) ne fait qu'accroître l'importance du travail comme activité sociale. En plus d'être la principale source de revenus, de statut social et de relations humaines, le travail est perçu comme l'occasion privilégiée de mettre à profit ses aptitudes, de réaliser son potentiel, de participer aux décisions, toutes valeurs désormais mises de l'avant en éducation» (p. 27). C'est ce que l'auteur nomme l'éthique du travail. Mais, parallèlement, «le travail perd progressivement toute signification. Soumise à des impératifs d'efficacité et de rendement, l'organisation du travail impose un morcellement des tâches, une monotonie dans leur exécution, une spécialisation excessive des postes de travail qui caractérisent aussi bien les emplois de bureau que le travail en usine» (p. 27). Cette divergence entre l'organisation et l'éthique du travail n'est pas sans conséquences. «Au plan de la culture et des habitudes de vie, il s'agit d'un véritable divorce entre la conception du travail qui préside à la formation des enfants et des adolescents et les exigences qui prévalent sur le marché de l'emploi» (p. 28). Et Vinet de conclure, «Cette rupture entre l'éthique du travail et l'organisation du travail constitue un problème social d'envergure» (p. 28).

Voilà le fil conducteur qui nous a guidé dans la réalisation de ce numéro. Le résultat est la publication de 24 articles répartis en 5 sous-thèmes (les problématiques du travail, les femmes au travail et les milieux de travail, la qualité de vie au travail et les programmes d'aide aux employés), chapeautés par un éditorial d'André Arsenault, expert en ce domaine, que nous remercions sincèrement d'avoir accepté notre invitation de l'élaborer.

NOTES

1. Kodsí, S., 1979, Stress en milieu de travail: une intervention individuelle, organisationnelle et communautaire, *IV*, n° 1, 24-39.
Gagnon, G.M., Pilon, W., Wallot, H., 1981, Le travail et la réinsertion sociale en psychiatrie, *VI*, n° 1, 30-44.